Précariser avant de stabiliser ?

L'apprentissage de la langue en situation d'asile en Suisse romande

Anne-Christel ZEITER-GRAU

Université de Lausanne

DOI : https ://doi.org/10.17184/eac.9026

Résumé : En situation administrative d'asile, la connaissance de la langue du lieu d'accueil importe dans la compréhension des enjeux de la (ré)insertion socioprofessionnelle, de même qu'elle apparait souvent comme une pression susceptible de déclencher un fort sentiment d'impuissance et de surcharge cognitive. Cette phase de déséquilibre touche tous les aspects du quotidien – logement, emploi et/ou formation, santé physique et psycho-affective, construction d'un réseau social, nécessités quotidiennes. Ces facteurs constituent ainsi un réseau complexe et dynamique permettant d'observer la précarisation comme consécutive de tensions inhérentes à une situation dont l'objectif est d'aller, au contraire, vers une stabilisation. La question sera ici de comprendre comment des facteurs de dépendance, de temporalités et de marginalisation liés à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil précarisent les personnes accueillies plutôt que de les stabiliser, pour aller peu à peu vers un renforcement des mesures de réinsertion socioprofessionnelle au bénéfice des personnes migrantes et de la société d'accueil sans quoi aucune amélioration n'est possible.

Mots-clés : Droit d'asile, insertion socioprofessionnelle, FLI

Abstract: In an administrative asylum situation, knowledge of the host country's language is an important factor in understanding the challenges of socio-professional (re)integration, and is often seen as a pressure that can trigger a strong sense of powerlessness and cognitive overload. This phase of imbalance affects all aspects of daily life - housing, employment and/or training, physical and psycho-affective health, building a social network, daily necessities. These factors form a complex, dynamic network, making it possible to observe precariousness as a consequence of the tensions inherent in a situation whose objective is, on the contrary, to move towards stabilization. The question here will be to understand how factors of dependence, temporality and marginalization linked to learning the language of the host country put people in a precarious situation, rather than stabilizing them, in order to gradually strengthen socio-professional reintegration measures for the benefit of migrants and the host society, without which no improvement is possible.

Keywords: French as a language for integration, professional integration, asylum rights

Les personnes en situation administrative d'asile[1] dans un pays dont la langue et le fonctionnement social ne leur sont pas connus à leur arrivée sont aux prises avec plusieurs types de tensions qui s'entrecroisent : les événements déclencheurs de la migration, le parcours de migration, la procédure d'asile dans sa temporalité et ses contingences administratives, des habitudes socioculturelles différentes ou encore le parcours d'insertion ou de réinsertion socioprofessionnelle sont autant d'éléments déstabilisateurs des repères construits jusque-là au fil de la trajectoire individuelle. Si, en termes d'intervention sociale, il n'est pas possible d'agir sur ce qui touche à la trajectoire migratoire, qui appartient au passé, ni sur la procédure d'asile, qui relève du cadre légal, il importe de penser la (ré)insertion sociale avec soin pour permettre aux personnes concernées de reconstruire leur vie dans le pays d'accueil dans les meilleures conditions possibles. Or, dans le cadre de la prise en charge des personnes en situation d'asile, la (ré)insertion socioprofessionnelle est fortement contrôlée et monitorée par l'État, bien plus encore que ce qu'évoquent Maurer et Zeiter (infra) pour tout autre statut administratif relevant du droit des étrangers. En effet, l'État dispense une aide financière complète jusqu'à 5 ans après l'obtention du statut de réfugié, ce qui n'est évidemment pas le cas pour les autres catégories d'étranger.ère.s, qui ne rencontrent ce genre de régime qu'en cas de recours à l'aide sociale, auquel cas les deux types de situations se ressemblent. La différence réside donc dans le fait que les personnes en situation d'asile n'ont pas d'autre possibilité que de recourir à l'aide sociale[2] : cela se fait automatiquement, ce qui restreint leurs possibilités de choix et d'action dans tous les pans de leur quotidien. La contrepartie à cette aide se trouve dans un fort mécanisme de contrôle du quotidien, c'est-à-dire du logement, de l'emploi et de la formation, ou encore de la santé.

Dans ce cadre, le statut administratif lié à la situation d'asile est un facteur prépondérant, tant les droits de la personne sont différents selon que cette dernière est encore en phase de procédure (demandeur.se d'asile), qu'elle a été déboutée sans pouvoir être renvoyée dans le pays d'origine (admission provisoire) ou que le statut de réfugiée lui a été accordé. Le degré d'incertitude face à l'issue de la procédure s'amoindrit évidemment entre le début et la fin de la procédure, pour disparaitre lors de l'octroi de l'asile, ce qui laisse à penser que l'obtention de l'asile – ou de l'admission provisoire – permet de reconstruire sa vie socioprofessionnelle sur des bases stables. La question de la langue à apprendre s'ancre toutefois fortement sur ce projet socioprofessionnel, du point de vue de l'exigence d'intégration autant que de la réalité du quotidien, ce qui tend à provoquer du déséquilibre, même si l'accompagnement social organise très tôt un accompagnement langagier, comme c'est le cas en Suisse et en Europe en général. La barrière linguistique s'avère en effet importante pour la compréhension des enjeux de la (ré)insertion socioprofessionnelle, de même qu'elle apparait souvent comme une pression susceptible de déclencher un fort sentiment d'impuissance et de surcharge cognitive : lorsque l'entier du fonctionnement d'un système social est à réapprendre,

[1] Par « personne en situation administrative d'asile », il faut comprendre une personne entrée dans le pays en déposant une demande d'asile, qui bénéficie donc d'un statut administratif de séjour ou d'établissement accordé par l'État en regard des critères légaux définissant le droit d'asile conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (1951).

[2] Ceci est à nuancer pour le permis asile accordé aux bénéficiaires de permis S, dont les droits et devoirs se rapprochent d'autres statuts pour personnes étranger.ère.s.

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

et ce dans une langue peu ou pas maitrisée, le traitement des informations peut générer plus de déséquilibre que d'apprentissage. Cette phase de déséquilibre touche tous les aspects du quotidien, qu'il s'agisse des enjeux liés au logement, à l'emploi et/ou à la formation, à l'accès à la santé, à la construction d'un réseau social et plus globalement aux réponses à donner aux nécessités quotidiennes. Elle impacte donc aussi fréquemment et de manière plus ou moins durable l'équilibre psycho-affectif des personnes, même en l'absence d'épisodes traumatiques atteignant la santé psychique au sens clinique du terme. Ces facteurs constituent ainsi un réseau complexe et dynamique permettant d'observer la précarisation comme consécutive de tensions inhérentes à une situation dont l'objectif est d'aller, au contraire, vers une stabilisation. Cette tension relève en particulier de l'interaction entre le statut administratif des personnes, par les freins et tremplins que celui-ci leur propose, et leur parcours de vie, leurs interlocuteur.ice.s réguliers ou occasionnels – institutionnels, professionnels ou privés –, des enjeux familiaux et sociaux indépendants de la situation migratoire, des projections pour le futur, ainsi que des idéologies, représentations, croyances et valeurs portés par tou.te.s les partenaires d'interlocution concerné.e.s.

1 Contextualisation

Entre 2016 et 2018, j'ai eu l'opportunité de fonctionner comme experte du pan communicatif d'un projet-pilote d'accompagnement socioprofessionnel précoce de jeunes requérant.e.s d'asile dans un canton de Suisse romande, un programme mis en œuvre grâce à des financements fédéraux destinés à des programmes cantonaux d'intégration (sur ces financements, voir ici Maurer et Zeiter). L'objectif de ce projet-pilote était d'améliorer la prise en charge de primo-arrivant.e.s entre 18 et 25 ans ayant de bonnes chances d'obtenir l'asile, et donc de renforcer dès leur arrivée leurs possibilités d'insertion socioprofessionnelle en Suisse. Une cohorte de quarante jeunes est intégrée dans le programme au fil de l'eau durant 6 mois, en fonction des demandes d'asile déposées. Vingt sont accompagné.e.s par la structure d'accueil étatique, qui leur propose la prise en charge habituelle mais avec de possibles aménagements en regard de leur situation spécifique, et vingt autres sont accompagné.e.s par un organisme d'insertion socioprofessionnelle proposant des mesures innovantes avec un budget fixé à l'avance, le même pour tou.te.s, dans une perspective de prise en charge individualisée tenant compte des acquis, compétences et projets personnels, dans une vision englobant tous les pans de la vie de la personne (santé, famille, logement, etc.). À l'issue des vingt-quatre mois du programme, chaque situation individuelle est évaluée et les deux modes de prise en charge sont comparés, pour identifier les meilleures modalités de prise en charge. C'est dans ce cadre que j'ai pu mener les observations qui donnent lieu à la présente réflexion, une réflexion qui souligne l'importance de décompacter les différents paramètres en tension si l'on souhaite amoindrir la précarisation trop souvent observée chez les personnes issues de l'asile et leur permettre de retrouver plus rapidement et durablement une stabilité favorable à la reconstruction d'une vie digne et satisfaisante dans leur nouveau pays.

Les mesures d'accompagnement proposées dans ce projet-pilote pour l'accès à la formation professionnelle ou supérieure ainsi qu'à la formation en langue sont structurées par (1) le cadre financier ; (2) le délai cadre du programme ; (3) la trajectoire indi-

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

viduelle et les projections pour le futur proche et lointain ; et (4) la prise en charge habituelle et prévue par les lois cantonales concernant le logement, la santé et l'accompagnement social. D'autres facteurs sont considérés dans la prise en charge telle que j'ai pu l'observer, comme l'existence d'un réseau social ou familial, par exemple la présence de bénévoles dans l'entourage proche ou les enjeux familiaux qui s'entrecroisent avec la situation personnelle. Comme je le montrerai, ces différents facteurs d'influence tissent, s'ils ne sont pas pris en compte, un réseau particulièrement précarisant, tant il active tous les sèmes identifiés comme caractéristiques de la précarité dans cet ouvrage.

2 Dépendances en situation d'asile

La situation d'asile est particulièrement illustrative du sème de dépendance caractérisant la précarité, puisque les personnes y sont soumises à un régime administratif très contrôlant pour leur agir social, en termes de possibilités et de freins. La philosophie qui sous-tend la politique migratoire helvétique est en effet basée sur un double mouvement d'exigence et d'encouragement, ce qui signifie que les portes s'ouvrent à certaines conditions, et que ces conditions sont régulées par différents cadres légaux : pour l'essentiel, le droit des étrangers, le droit d'asile, le droit du travail et le droit de l'aide sociale s'entrecroisent en réseau serré. Il s'agit là d'une forme de domination contre laquelle on ne peut rien, les cadres légaux étant ce qu'ils sont. Ainsi la personne en situation d'asile expérimente-t-elle la dépendance à deux niveaux : l'obligation de se conformer à des lois étatiques qui régissent ses possibilités d'action, et la nécessité de s'appuyer sur l'aide étatique pour sa (ré)insertion socioprofessionnelle.

En Suisse comme dans d'autres pays en Europe, la langue intervient en droit des étrangers pour jouer un rôle dans les deux pans de cette dépendance : en tant qu'exigence légale de certification d'un niveau de langue pour l'accès aux statuts administratifs (permis de séjour et d'établissement, et naturalisation) ainsi qu'à l'emploi et à la formation, et en tant que ressource étatique mise à disposition des personnes pour les aider à remplir les exigences légales. En Suisse, cette dualité relève de l'idéologie d'exigence et d'encouragement sous-jacente au droit des étrangers.

En droit d'asile, la question se pose différemment, puisque seuls les motifs d'asile sont déterminants pour l'accès au statut administratif (réfugié.e statutaire, admis.e provisoire ou débouté.e). À première vue, la langue ne joue donc aucun rôle décisif, si ce n'est que les exigences s'activent en lien avec le droit du travail et de la formation ainsi qu'avec le droit de l'aide sociale : pour bénéficier de ce dernier – autrement dit de l'aide financière considérée comme revenu d'insertion – les personnes concernées sont tenues de participer à des mesures d'insertion, et donc notamment à des cours de langue, autant de mesures destinées à les faire sortir rapidement et durablement de l'aide sociale. Ces deux critères que sont la rapidité et la durabilité de l'insertion socioprofessionnelle restreignent considérablement le choix des personnes en termes d'avenir professionnel, certaines formes de (re)qualification étant considérées comme « irréalistes ». Ainsi, ni le statut de réfugié, ni le quotidien en soi n'exigent l'apprentissage de la langue, tant que la personne parvient à fonctionner grâce à l'appui de médiations (membres de la communauté d'origine, interprètes communautaires, fa-

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

mille, etc.). Pourtant, la dépendance financière face à l'État rend cet apprentissage, ou du moins la preuve d'efforts en ce sens, incontournable. La langue joue donc un rôle d'amplificateur ou de réducteur de dépendance : elle permet d'aller vers plus ou moins d'autonomie financière et « pratique » (gestion santé/logement/emploi/formation/ nécessités quotidiennes) et, à terme, de maintenir ou transformer le statut d'asile en statut ordinaire en droit des étrangers (obtention d'un permis d'établissement et *in fine* de la nationalité).

3 Des temporalités bornées et subjectives

L'accompagnement socioprofessionnel et langagier que l'État met à disposition des personnes en situation d'asile a donc pour objectif, on l'a vu, de supprimer rapidement et durablement la dépendance économique et sociale : c'est le caractère « réaliste » que doit comporter le projet de (ré)insertion socioprofessionnelle aux yeux des personnels chargés de l'accompagnement social. Cette temporalité doit toutefois s'ajuster aux enjeux de toutes les parties en présence dans tous les domaines du quotidien (santé, logement, emploi/formation, nécessités quotidiennes).

Parmi les sept jeunes que j'ai eu l'occasion de suivre dans leur parcours pendant les deux ans du projet-pilote, j'ai ainsi par exemple rencontré Zohra, une femme de 19 ans d'origine somalienne. Jamais scolarisée ailleurs qu'à l'école coranique pendant quelques mois, son ambition professionnelle est de travailler dans une blanchisserie. Pour ce faire, elle n'a pas besoin des qualifications que lui procurerait une formation professionnelle exigeante en termes de niveau de langue à l'entrée, mais elle doit pouvoir fonctionner en français suffisamment pour interagir avec des collègues et avec la clientèle. Elle suit donc des cours de français plusieurs fois par semaine dans une ville éloignée de son lieu de résidence, ce qui lui impose de marcher et de voyager en transports publics près de trois heures par jour. En outre, la formation linguistique à laquelle elle est inscrite propose de faire du français au cours de différentes activités, notamment lors de promenades de groupe en ville. Zohra se dit satisfaite de cette mesure, qui lui permet d'explorer de nouvelles activités, comme la peinture ou la cuisine, et d'échanger en français. Lors d'un rendez-vous avec sa conseillère, elle demande toutefois l'autorisation de ne pas se rendre à ses cours de français le vendredi. Dans une perspective de prise en charge systémique, sa conseillère essaie donc d'en savoir un peu plus et la questionne sur la qualité des cours, le plaisir ressenti, les rapports sociaux dans le groupe, et Zohra se dit toujours satisfaite. Après un temps, elle relève que son problème vient de ce qu'elle doit beaucoup marcher, surtout le vendredi lors de la promenade. De fil en aiguille, la situation s'éclaire : la jeune femme a de sérieux problèmes de santé, qui se manifestent notamment par des douleurs aux jambes. Elle a consulté un médecin qui lui a prescrit un bas de contention et du paracetamol. Or, à la pharmacie, le bas de contention lui a été refusé, au motif qu'il ne serait pas remboursé par son assurance. Le montant est ridicule et Zohra pourrait le payer elle-même, mais on lui fait comprendre que le problème est administratif. Elle se rend donc, à pied toujours, à l'administration de l'organisme d'accueil pour résoudre la situation, ce qui prend encore plusieurs heures et la voit repartir bredouille : elle n'a toujours pas son bas de contention. Rentrée chez elle, Zohra réfléchit : le plus simple face à ces fonctionnements administratifs auxquels elle ne donne pas sens lui semble

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

être d'éviter de marcher, puisque cela amplifie ses douleurs. Et donc, de s'abstenir du cours de français en promenade, de s'abstenir de réseau social, également, parce que la jeune femme déclare se sentir honteuse à ces occasions, ne parvenant pas à suivre ses collègues : forcée de trainer plusieurs mètres en arrière pour cacher ses douleurs, elle n'ose ensuite plus se mêler au groupe la semaine suivante. La spirale est donc descendante : pour des questions de santé et d'administration, Zohra se ferme elle-même l'accès à des pratiques sociales en français qui seraient utiles pour son insertion professionnelle et pour sa vie sociale. La prise en charge systémique dont elle bénéficie dans le projet-pilote permet certes de résoudre la situation ce jour-là, mais Zohra, comme beaucoup d'autres, est néanmoins prise dans une temporalité qui ne lui appartient pas. Sa dépendance vis-à-vis d'une prise en charge étatique régulant son accès à la santé et à la formation ralentit et structure la construction de son projet professionnel et le développement de son répertoire francophone bien plus que sa volonté et ses efforts, qui pour partie ne lui servent à rien.

Un autre aspect de cette temporalité bornée et contrôlée de l'extérieur relève de la subjectivité, autrement dit du sens qui est donné (1) à cette temporalité même ; (2) à la situation d'asile ; (3) à la phase de (ré)insertion socioprofessionnelle ; (4) à la maitrise de la langue du pays d'accueil ; (5) à la confrontation avec des habitudes socioculturelles différentes ; (6) à toutes sortes d'autres enjeux individuels concernant chaque acteur.rice.s du contexte. On le sait, le temps n'est pas toujours ressenti et compris de la même manière : ce n'est pas une donnée objective, contrairement à ce qu'essaient de nous faire croire les calendriers. Cela est particulièrement le cas en lien avec le sème de dépendance évoqué plus haut comme caractéristique de la précarité.

Pour l'illustrer, j'évoque cette fois Dalir, un autre jeune homme participant au projet-pilote. Ses parents ont fui l'Afghanistan pour l'Inde, où il est né. Ne bénéficiant sur ce territoire d'aucun statut administratif, la famille vit dans des conditions difficiles, en marge de la société, une situation qui, malgré leurs efforts, ne trouve pas de solution. Lorsque les enfants grandissent, les parents s'inquiètent pour leur avenir et décident de migrer à nouveau, cette fois vers un pays d'Europe où se trouvent de la famille et des proches. La famille obtient un visa pour la Suisse. Elle s'aperçoit alors qu'il n'est plus possible de changer de pays : conformément aux Accords de Schengen, le premier pays de passage au sein de l'Espace Schengen est compétent en matière d'asile, même s'il n'est pas le lieu que la personne avait choisi au départ. Dalir et ses parents se sentent alors bloqués et n'ont qu'un seul but : rejoindre le pays initialement prévu, où une fiancée attend d'ailleurs le jeune homme. Ils apprennent qu'une fois l'asile obtenu, des voyages seront possibles, et ils décident de patienter. Mais la maman est malade, le papa peine à trouver de l'emploi, et le temps passe lentement. Trop lentement à leurs yeux. De son côté, Dalir est enrôlé dans le projet pilote, qui lui permet – et lui demande, aussi ! – de construire un projet professionnel, de se former, d'apprendre le français, ce à quoi il parvient très rapidement. Pourtant, régulièrement, il vient voir sa conseillère et lui annonce qu'il va tout arrêter : tant pis pour le statut de réfugié, la famille veut partir, vers l'Angleterre, vers la Belgique, ailleurs en tout cas. Forts de leur expérience en Inde, les parents estiment qu'on les a oubliés, que rien ne changera, et qu'il vaut mieux s'en aller, même si cela est illégal. La conseillère de Dalir, à nouveau, contribue à résoudre la situation, point par point, en agissant sur la santé, le logement,

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

l'emploi, jusqu'à ce qu'enfin la procédure arrive à son terme, assez rapidement en regard du temps que peuvent prendre ce genre de démarches. Bien que tout ait été mis en œuvre pour agir sur la complexité des facteurs en tension, la temporalité ressentie et subie a toutefois eu un impact certain sur le parcours de Dalir, en générant chez lui et sa famille un sentiment d'impuissance et de dépendance totale. Ne se sentant pas maîtres de leurs projets, ils ont à plusieurs reprises risqué d'augmenter leur précarité administrative et financière en violant les règles internationales, au risque de compromettre durablement l'avenir de leurs enfants, qui pourtant était leur seule préoccupation, en les obligeant à vivre sans papiers en marge de la société : on retrouve alors ici le sème de marginalisation.

4 Phénomènes de marginalisation : le dilemme entre redistribution et reconnaissance

Le droit d'asile tend vers un unique but : permettre aux individus exposés à un risque de préjudice grave ou dont la sécurité n'est plus assurée dans leur pays d'origine de trouver un lieu où vivre dignement et en sécurité. C'est là le fondement de la procédure, mais aussi celui des mesures mises en place au niveau de la réinsertion socioprofessionnelle. Le dilemme entre reconnaissance et redistribution, tel que développé par Nancy Fraser (1995), prend alors tout son sens. L'attribution du statut de réfugié relève de la reconnaissance d'un droit légitime à être accueilli et protégé. Les mesures d'aide à la réinsertion relèvent quant à elles de la redistribution, face à la reconnaissance d'un manque : la déqualification liée à la migration est en effet notamment conséquence d'un manque de langue, mais également d'un manque de ressources spécifiques aux fonctionnements de la nouvelle société. Il importe donc d'accompagner les personnes pour combler ces lacunes. Or c'est bien là que réside le dilemme : la redistribution implique l'implémentation de mesures spécifiques à une catégorie de population, de même que la reconnaissance catégorise cette même population comme spécifique, différente de la population locale, mais aussi de la population étrangère. C'est la raison pour laquelle le droit d'asile est distinct du droit des étrangers. Cette catégorisation s'apparente alors à un stigmate auquel il est difficile d'échapper : bénéficier de mesures spécifiques est une forme de reconnaissance et de redistribution destinée à « intégrer », c'est-à-dire à permettre à la personne de mener sa vie librement et en sécurité, mais ce faisant, elle la marginalise également. Dépendante de l'État pendant une période longue et indéterminable à l'avance, la personne suit une trajectoire différente de ce qui serait habituel pour la population locale ou étrangère, avec des conséquences subjectives et sociales sur le long terme. L'articulation complexe de ces enjeux telle qu'elle est expérimentée et comprise par la personne en situation d'asile structure ainsi son degré de résolution de la tension, vers plus ou moins de marginalisation.

En termes d'hétéro-catégorisation par l'État, l'étiquette « asile » reste ainsi plus ou moins collée et visible sur la personne qui la porte, selon son degré de dépendance envers l'État, dans une temporalité donnée et ressentie. En termes d'auto-catégorisation, par ailleurs, l'étiquette « asile » est différemment ressentie et conservée par les personnes concernées : on touche ici à des pans identitaires et au sens donné à la trajectoire individuelle autant qu'aux projections pour l'avenir, qui font que l'individu

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

combat ou valorise la catégorisation, voire se montre ambivalent à son égard. Un facteur supplémentaire de tension entre reconnaissance et redistribution en matière d'asile relève en effet d'une question de dette morale, considérée par la société dite d'accueil autant que par la personne accueillie, à des degrés et sous des formes diverses : la société qui accueille ne demande officiellement rien d'autre en retour que le respect des lois, mais force est de constater que, dans le discours commun, l'idée que la personne accueillie devrait se montrer reconnaissante est fréquent, surtout lorsque celle-ci donne l'impression de ne pas complètement respecter les règles – ce qui est différent des lois. Des habitudes socioculturelles différentes ou des difficultés à apprendre la langue génèrent fréquemment ce genre de réactions. Du côté des personnes accueillies, cette dette morale se manifeste quant à elle dans une sorte d'hypercorrection en termes de respect des lois et des règles, qui se manifeste bien souvent par une obéissance exagérée à des fonctionnements sociaux absurdes et inéquitables.

Ainsi, à l'occasion d'une première rencontre concernant son travail de fin d'études, une étudiante me raconte-t-elle être arrivée en Suisse comme réfugiée et avoir suivi un chemin sinueux et épineux pour réussir à s'inscrire à l'université et ainsi reprendre sa vie là où elle avait dû l'interrompre. Son discours est alors paradoxal : sans pour autant déclarer qu'elle a été freinée ou empêchée, elle exprime n'avoir été ni encouragée, ni accompagnée en ce sens par les travailleur.e.s sociaux en charge de sa réinsertion socioprofessionnelle. Elle relève que l'une des difficultés majeures consiste à trouver les bonnes informations permettant l'inscription à l'université et le financement de son cursus, puisque le revenu d'insertion n'est pas destiné aux études : on retrouve ici le sème de dépendance dans l'entrelacs de différents cadres légaux. L'étudiante se déclare néanmoins satisfaite de son parcours, qui lui permet aujourd'hui de sortir de l'université suisse avec un Bachelor (licence), ce qui l'aide à ne plus porter au quotidien son identification comme réfugiée. On s'aperçoit ici que la reconnaissance et la redistribution sont évolutives, pour aller, quand tout se passe bien – et cela semble être le cas ici – vers des reconnaissances différentes (celle ici de l'université qui donne un grade académique) demandant toujours moins de redistribution (un diplôme universitaire est fortement (re)qualifiant sur le marché de l'emploi) : c'est bien là le but premier de l'aide étatique en situation d'asile et, dans une telle situation, c'est une réussite.

Or force est de constater que l'accompagnement étatique n'est dans cette situation que partiel puisque, non contente d'avoir dû faire elle-même les démarches nécessaires pour l'accès aux études supérieures, cette personne a en plus dû argumenter pour justifier son choix de suivre une formation universitaire potentiellement longue plutôt qu'une formation directement et rapidement professionnalisante. En d'autres termes, il lui a fallu se détacher elle-même au maximum de sa dépendance envers l'État pour obtenir d'autres formes de reconnaissance, à ses yeux valorisantes plutôt que stigmatisantes. Mais son discours, lorsqu'elle m'explique cela, se montre hésitant : face à moi, en tant que représentante à la fois de l'université et de la société d'accueil, elle peine à terminer ses phrases. Elle reformule fréquemment ses positions, pour en atténuer la portée et se montrer consciente de ce qu'elle présente comme une dette morale face à l'État qui l'a accueillie, qui a subvenu à ses besoins et de qui l'on ne peut exiger qu'il donne plus ou autre chose que cela. Cette étudiante, à ce moment-là du

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

moins, donne l'impression d'être prise dans un étau, entre ce qu'elle considère comme valorisé à l'université (accéder aux études et les réussir en faisant preuve de volonté et d'autonomie) et comme valorisé au sein du contexte de l'asile, à savoir se montrer redevable envers la société d'accueil. Ainsi, même si la jeune femme a arraché son étiquette, il semble qu'il lui reste encore quelques marques de colle potentiellement destabilisantes, du moins dans certaines interactions.

5 La précarité comme bornes de la liberté individuelle ?

Les quelques exemples donnés ici mettent en évidence deux choses. La première est que la précarisation, parfois durable, des personnes en situation d'asile est fortement liée à l'idéologie d'exigence et d'encouragement qui sous-tend le droit des étrangers, en Suisse en tout cas. La seconde est que cette précarisation relève concrètement de la dépendance, de la temporalité et de la marginalisation qui structurent leur quotidien. Si ces deux paramètres ne sont pas spécifiques à la situation d'asile mais atteignent globalement tout individu aux prises avec l'accompagnement social prodigué par l'État, le cadre légal propre à l'asile les rendent particulièrement visibles.

Les solutions touchent à la liberté de choix, qui mérite d'être pensée à l'intérieur du régime de domination que constitue le cadre légal : soit la personne parvient, en s'appuyant sur son capital socioculturel, à trouver elle-même les ressources lui permettant d'activer sa liberté de choix et de se détacher du stigmate que constitue la dépendance à l'aide sociale, soit elle doit s'appuyer sur l'aide qui lui est prodiguée, celle-ci devant alors trouver pour elle et avec elle les ressources possibles, utiles et nécessaires pour construire un projet socioprofessionnel et le mener à bien, auquel cas le stigmate est plus durable. Dans les deux cas, la précarité demeure : autonome mais dans la désobéissance face aux contraintes étatiques, la personne qui se responsabilise doit prendre le risque, *a minima*, de la précarité financière ; dépendante, celle qui est accompagnée doit prendre celui de l'obéissance à autrui et, bien souvent, d'une vie professionnelle subie plus que choisie.

Une prise en charge systémique et donc forcément individualisée apparait ainsi nécessaire, si l'on souhaite que cette vie soit malgré tout la plus satisfaisante possible. La question à ce stade est cependant toujours la même : qu'entend-on par « satisfaisante », et cette nécessité de satisfaction face à la vie privée et professionnelle est-elle reconnue de la même manière pour tout le monde ? Certainement pas, on l'a vu à travers l'idée de dette morale, qui, si l'on peut l'exprimer ainsi, auto- et hétéro-interdit non seulement de demander, mais aussi d'espérer plus que ce qui est généreusement donné. Ne voir ici qu'une société d'accueil dominante qui tendrait à opprimer la société accueillie dans le seul but de lui attribuer une place déterminée et inférieure sur l'échelle sociale me semblerait limitant, face à un ensemble de dynamiques relevant d'une pesée d'intérêts complexe entre accueil et rejet, entre crainte de la surpopulation et besoin de main d'œuvre, entre souci humanitaire et considérations politico-économiques, entre bien commun – et quel « commun » ? – et bénéfice individuel. Les mesures pour accueillir de la manière la plus digne et bénéfique pour toutes les parties ne peuvent en effet être implémentées qu'en regard de cette pesée d'intérêts. Une amélioration constante de la prise en charge des personnes étrangères, et en particulier de celles

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

qui se trouvent en situation administrative d'asile, implique ainsi une analyse fine des facteurs précarisants, et ce d'autant que les statistiques de reprise d'emploi des réfugié.e.s ne sont pas particulièrement réjouissantes. Le prisme de la langue et de la précarité est éclairant, on l'a vu, et les sèmes de dépendance, de temporalité et de marginalisation permettent assez rapidement d'identifier ce qui, dans toutes sortes de situations n'ayant en commun que ce statut administratif « asile », affaiblit des mesures qui devraient pourtant être bénéfiques tant pour les accueillant.e.s que pour les accueilli.e.s : c'est donc sans doute à ce niveau que peut intervenir la recherche, en proposant des outils d'analyse des dispositifs de prise en charge permettant peu à peu de les renforcer et de les optimiser, tout en sachant qu'en termes d'intervention sociale, rien n'est jamais gravé dans le marbre et que tout est toujours perfectible. Il s'agit là d'un enjeu humain, social, politique et économique fort en cette période où les mouvements migratoires n'auront de cesse de se renforcer et de transformer les équilibres sociétaux en Europe comme ailleurs dans le monde.

Bibliographie

Fraser, Nancy (1995), 'From Redistribution to Recognition ? Dilemmas of Justice in a 'Post-Socialist' Age', *New Left Review*, p. 68-93, https~://newleftreview.org/issues/i212/articles/nancy-fraser-from-redistribution-to-recognition-dilemmas-of-justice-in-a-post-socialist-age (consulté le 23 juillet 2024)

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632